

Article	BDP Stadt Biel und Umgebung	Guilde du quartier Avenir	PRO VELO Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois	CAF	Paroisse catholique romaine Bienne et environs	Coopératives d'habitation Suisse – Association régionale Berne-Soleure – Groupe d'intérêt Bienne-Seeland
<b>Remarques générales (préliminaires)</b>				CAF soutient le projet de révision totale.		<p>Le logement est incontestablement un besoin primordial – deux initiatives pour des logements abordables déposées en 2016 – édicition d'un règlement sur l'encouragement de la construction de logements d'utilité publique – collaboration institutionnalisée entre la Ville et les coopératives.</p> <p>L'IG s'oppose à l'art. 87 garantissant l'équilibre des finances communales, celui-ci limite trop fortement la dynamique de la Ville par des instruments rigides.</p>
<b>Préambule</b>	Für eine Präambel, die Sinn und Zweck der Stadtordnung in einem Satz aufführt (vgl. Kantonsverfassung).		>«Die Stadt Biel weist genügend öffentlichen Raum auf, welcher von allen Anspruchsgruppen genutzt und in welchem man sich sicher bewegen kann.»	CAF salut la volonté d'ancrer davantage le caractère bilingue dans le nouveau Règlement de la ville; estime que cela doit figurer en bonne place dans le préambule. Ceci implique plusieurs précisions et l'introduction d'un rappel du respect des langues officielles à plusieurs endroits.	Tout comme dans la Constitution fédérale et celle du Canton de Berne, le préambule devrait faire référence aux racines chrétiennes comme valeurs essentielles de notre société. Même si la foi et la pratique religieuse sont du domaine privé, les églises conservent une valeur importante dans la société, aussi à Bienne, où une majorité de la	Dans le préambule le développement des logements d'utilité publique doit être mentionné comme une tâche prioritaire de la Ville. (vgl. Vorschläge im Fragebogen)

Article	BDP Stadt Biel und Umgebung	Guilde du quartier Avenir	PRO VELO Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois	CAF	Paroisse catholique romaine Bienne et environs	Coopératives d'habitation Suisse – Association régionale Berne-Soleure – Groupe d'intérêt Bienne-Seeland
---------	-----------------------------	---------------------------	---	-----	--	--

					population est membre d'une église nationale. Le préambule doit mentionner directement ou indirectement l'importance des églises biennoises.	
Art. 2 – Langues				Précisions sont saluées. >Al. 2 ne doit pas être appliqué à sens unique – préciser que chaque personne peut «correspondre et <i>communiquer</i> » dans les deux langues, donc aussi oralement ce qui implique l'engagement de professionnels francophones ; Préciser que les autorités et l'administration sont tenues de répondre dans la langue choisie par l'interlocuteur/trice. >Al. 3 – « La Ville publie ses actes législatifs et ses communications à la population <i>simultanément</i> dans les deux langues officielles »		

<b>Article</b>	<b>BDP Stadt Biel und Umgebung</b>	<b>Guilde du quartier Avenir</b>	<b>PRO VELO Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois</b>	<b>CAF</b>	<b>Paroisse catholique romaine Bienne et environs</b>	<b>Coopératives d'habitation Suisse – Association régionale Berne-Soleure – Groupe d'intérêt Bienne-Seeland</b>
----------------	------------------------------------	----------------------------------	--	------------	---	---

<b>Art. 7 – Participation de la population</b>		Erwähnung von Quartierorganisationen wird ausserordentlich >begrüssst. Vorschlag für griffigere Formulierung für Einbezug der Quartiere: «Die Stadt Biel lässt namentlich Quartierorganisationen in Angelegenheiten, die ihr Quartier besonders betreffen, mitwirken»	Sinnvoll und wirksam			>Ajouter à l'al. 1 dans la liste des organisations à consulter « les milieux des maîtres d'ouvrage d'utilité publique » (entreprises sans recherche de profit)
<b>Art. 9 - Information</b>				>Al. 2: «Elle informe rapidement, <i>simultanément dans les deux langues officielles</i> ...»		
<b>Art. 15 – Processus décisionnel</b>	>Abs. am Ende ergänzen mit «oder elektronisch»: es soll die grundsätzliche Möglichkeit für die Einführung von e-voting ohne erneute Anpassung der Stadt-ordnung geschaffen werden.					
<b>Art. 17</b>			<b>Variante II</b> – nur diese Variante macht Sinn, damit Bevölkerung bei Bund und Kanton Gehör erhält.			

Article	BDP Stadt Biel und Umgebung	Guilde du quartier Avenir	PRO VELO Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois	CAF	Paroisse catholique romaine Bienne et environs	Coopératives d'habitation Suisse – Association régionale Berne-Soleure – Groupe d'intérêt Bienne-Seeland
---------	-----------------------------	---------------------------	---	-----	--	--

Art. 19 - Affaires		Neue Ordnung überzeugt.				
Art. 39 – Suppléance			Stellvertretung Ja			
Art. 45 – Affaires financières		Keine Stellungnahme zu neuen Ausgaben-zuständigkeiten.				
Art. 60 – Taux d'occupation	Variante – Vollamt ohne Ausnahme					
Art. 62 – Activités accessoires, mandats politiques	Variante – beschränkt auf 2 anstatt 3 Mitglieder.		Keine Stellungnahme zu Doppelmandaten.			
Art. 65 – Conduite de l'Administration municipale				>Ajout d'un alinéa que le Conseil municipal veille à la représentation adéquate des francophones et alémaniques dans l'administration.		
Art. 74 – Commissions non permanentes				>Les représentantes et représentants des commissions doivent être issu-e-s des deux communautés linguistiques.		
Art. 76				>Al. 2: ajouter dans lettre a ou dans une nouvelle lettre que les directrices/directeurs veillent à un représentation équitable des deux langues officielles dans leurs directions et au respect des deux langues dans l'accomplissement des tâches.		

<b>Article</b>	<b>BDP Stadt Biel und Umgebung</b>	<b>Guilde du quartier Avenir</b>	<b>PRO VELO Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois</b>	<b>CAF</b>	<b>Paroisse catholique romaine Bienne et environs</b>	<b>Coopératives d'habitation Suisse – Association régionale Berne-Soleure – Groupe d'intérêt Bienne-Seeland</b>
----------------	------------------------------------	----------------------------------	--	------------	---	---

<b>Art. 82 – Chancellerie municipale</b>				Al. 2: rôle de la Chancellerie pour garantir la représentativité des deux langues à l'interne de l'administration ?		
<b>Art. 83 – Collaborateurs et collaboratrices</b>						
<b>Art. 84 – Organe de médiation</b>			Keine Stellungnahme	>Al. 2, lettre c – ajouter que les réclamations et conseils sont traités dans langue des personnes s'adressant à l'administration.		
<b>Art. 87 – Équilibre des finances communales, endettement</b>	<b>Variante II</b> mit konkreten Zielbestimmungen.		Keine Stellungnahme			Le droit cantonal prévoit des mesures de contrôle suffisantes. Avec le frein à l'endettement, la Ville ne peut plus prévoir des investissements indispensables.
<b>Art. 88 – Contrôle interne des finances</b>	>Einfügen eines Abs. 6: «Die Tätigkeit und der Umfang der internen Finanzkontrolle sind mittels einem Reglement festzulegen, welches durch den Stadtrat zu genehmigen ist.»					

<b>Article</b>	<b>BDP Stadt Biel und Umgebung</b>	<b>Guilde du quartier Avenir</b>	<b>PRO VELO Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois</b>	<b>CAF</b>	<b>Paroisse catholique romaine Bienne et environs</b>	<b>Coopératives d'habitation Suisse – Association régionale Berne-Soleure – Groupe d'intérêt Bienne-Seeland</b>
----------------	------------------------------------	----------------------------------	--	------------	---	---

<b>Remarques complémentaires</b>		<p>Gemäss Erfahrung Leist, ist Stadt Biel dankbar für Meldung von Quartierinteressen. Es fehlt in Stadtordnung klares Bekenntnis zu gesellschaftlichem Nutzen der Quartierorganisationen (Schutz öffentlicher Güter vor Zerfall, Erhöhung der Sicherheit, Vermeidung von Konflikten).</p> <p>&gt;An passender Stelle Bestimmung aufnehmen: «Die Stadt Biel fördert den gesellschaftlichen Zusammenhalt und die Beteiligung der Bevölkerung durch Quartierorganisationen».</p>	<p>&gt;Es braucht einen neuen Artikel zur nachhaltigen Mobilität gem. Vorschlag VCS und weitgehend entsprechend geltenden Reglementen der Stadt Biel:</p> <p><b>Art. XX – Verkehrspolitik</b> (vgl. Vorschlag in Stellungnahme)</p>			
----------------------------------	--	---	---	--	--	--